

Journée sur l'Eau Potable et l'Assainissement au SENEGAL

Lundi 8 juin 2015

Compte-rendu



Pavillon de l'eau, Paris 16^{ième}

Sommaire

Préambule	2
Intervenants	3
Déroulé	3
Programme	3
Bilan des OMD au Sénégal et perspectives post-OMD	4
Création de l'Office des forages ruraux (OFOR) et délégations de service public	6
Echanges avec la salle.....	8
Retour d'expérience, coopération décentralisée Saint-Herblain / Ndiagianiao	9
Rôle des Asufor et des collectivités territoriales dans le secteur l'hydraulique rurale – retour d'expériences du programme AÏCHA	11
La nouvelle stratégie d'assainissement rural	13
Coopération décentralisée Ngogom – Malakoff , retour d'expérience	14
Echanges avec la salle.....	15
Evaluation de la rencontre	16
Liste des participants.....	17

Préambule

A l'aune des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) , le Sénégal fait le bilan. Le taux d'accès à l'eau potable a considérablement été amélioré ces dernières années et les OMD sont atteints pour le sous-secteur. Néanmoins, ce taux global cache d'importantes disparités et des difficultés liées à la qualité de l'eau et à la gestion du service du fait de la multiplication et de la complexification des systèmes d'approvisionnement. Les résultats concernant l'assainissement sont quant à eux en deçà des objectifs que le Sénégal s'était fixés pour 2015.

Aussi, le Sénégal prépare-t-il sa stratégie post-OMD et ce, dans un contexte de réformes importantes, de l'hydraulique d'une part et de décentralisation d'autre part.

Chaque année, le pS-Eau crée des espaces d'échanges et d'informations pour renforcer la cohérence des actions de coopération décentralisée et non gouvernementale avec les cadres institutionnels et règlementaires, favoriser la concertation et la complémentarité d'actions et partager des savoir-faire.

C'est dans ce cadre que s'est déroulée la rencontre du 8 juin 2015 entre les acteurs français engagés en coopération (collectivités territoriales, Ong professionnelles, associations de bénévoles, partenaires financiers) et les acteurs sénégalais du secteur.

La rencontre s'est articulée autour trois axes : (1) le bilan des OMD et les perspectives post 2015, (2) la réforme du secteur de l'hydraulique rurale et (3) la nouvelle stratégie d'assainissement rural.

Intervenants

- M. Amadou Diallo, Coordinateur du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM)
- M. Lansana Gangny Sakho , Directeur Général de l'Office des Forages Ruraux (OFOR)
- M. Jacques Berthier, Président de l'Office Municipal des Relations Internationales de Saint-Herblain (44)
- M. Ousmane Sow, de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis et M. Frédéric Naulet du Gret,
- M. Arouna Traoré, Directeur de l'Assainissement, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement
- M. Guillaume Bouteaux, de l'Association Agir pour la Solidarité internationale à Malakoff

Déroulé

La rencontre, animée par le pS-Eau, a réuni plus de 90 participants : élus et techniciens de collectivités territoriales françaises et sénégalaises, associations de bénévoles et de ressortissants sénégalais, ong professionnelles, quelques entreprises privées et partenaires financiers.

La première partie de la journée a été consacrée à la réforme que connaît le sous secteur de l'hydraulique rurale. Des acteurs (collectivités, ong et services techniques locaux) ont fait part de leur expérience sur le terrain (Ville de Saint-Herblain et le Programme Aicha porté par le Gret et l'ARD) pour mettre en perspective les résultats de leurs actions avec à la réforme en cours.

La seconde partie de la journée a permis de présenter la nouvelle stratégie de l'assainissement rural dont découlera le plan d'actions national. Des échanges ont eu lieu autour de l'expérience de coopération décentralisée de la Ville de Malakoff au Sénégal.

Des temps consacrés aux échanges ont ponctué la journée. Les questions ont été nombreuses notamment sur les délégations de service en cours et le rôle des collectivités territoriales dans le nouveau dispositif.

Les fiches d'évaluation ont montré la grande satisfaction des participants sur le contenu et la qualité des interventions. Les participants ont insisté sur la nécessité de renouveler la rencontre pour suivre l'évolution des réformes, approfondir certains sujets et élargir à d'autres thématiques (assainissement, urbain / péri-urbain)

Programme

9H45 Introduction par Sylvette Milin, pS-Eau

10H00 – 10H40 - Bilan des OMD eau et assainissement et stratégie post 2015 - focus sur la réforme de l'hydraulique rurale *par M. Amadou Diallo, coordinateur du PEPAM*

10h40 – 11h10 - Création de l'OFOR et délégation de la production et de la maintenance : Etat des lieux, enjeux et perspectives, *par M. Lansana Gagny Sakho , Directeur Général de l'Office des Forages Ruraux -*

Questions / réponses

11H30 - 12H00: Hydraulique rurale : retour d'expérience et perspectives à Ndiagianiao - *par M. jacque Berthier, Président de l'Office Municipal des Relations Internationales de la ville de Saint-Herblain (44)*

Pause – déjeuner

14H – 14H30 : rôle des ASUFOR et des Collectivités territoriales sénégalaises dans le secteur de l'eau et l'assainissement : expérience du programme AICHA *par Ousmane Sow, Directeur de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis et Frédéric Naulet, responsable des programmes Eau et Assainissement au GRET*

Questions / réponses

14H45 – 15h15 : Présentation de la nouvelle stratégie d'assainissement rural – *par M. Arouna Traoré Directeur national de l'Assainissement* -

15H15 – 15H45 : Présentation de l'action d'une collectivité française sur l'assainissement en milieu rural – Coopération décentralisée Malakoff / Ngogom *par Guillaume Bouteaux, Chargé de mission à l'ASIAM Association Agir pour la Solidarité Internationale à Malakoff*

16H00 clôture

Bilan des OMD au Sénégal et perspectives post-OMD

Par M. Amadou Diallo, Coordinateur du PEPAM

Les avancées du secteur

Le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal est financé à hauteur de 80% par des ressources extérieures. 26,7 % sont des subventions, orientées principalement vers le milieu rural et 54,4 des prêts. Les collectivités territoriales ne mobilisent quant à elles que près de 2 % des investissements pour le secteur.

Après une période assez instable entre 2007 et 2009, on note de fortes tendances à la hausse à partir de 2011 pour l'assainissement et une bonne reprise pour l'hydraulique rurale à partir de 2012

Les OMD sont atteints pour l'eau potable en milieux urbain et rural.

Des progrès sensibles sont faits pour l'assainissement rural mais il n'y a pas d'évolution positive pour l'assainissement urbain du fait des très faibles investissements réalisés pour le développement de l'accès.

Au Sénégal, le taux d'accès à l'assainissement amélioré en milieu rural en décembre 2013 est établi à 38,7% traduisant une progression de +3,1 points par rapport à l'année 2012 (*source Enquêtes EDS-MICS 2013*). On constate une progression constante mais à une cadence insuffisante pour rattraper la courbe des OMD. Taux d'accès prévisionnel pour fin 2015 <= 42%.

Concernant l'eau potable, le taux d'accès global actuel est estimé à 84,1% (69,8% par réseau d'adduction d'eau et 14,3% par puits modernes ou pompes à motricité humaine)

Aujourd'hui les priorités du secteur sont le renforcement des investissements pour l'amélioration de la qualité et la durabilité de l'accès. Il s'agit de densifier et de renforcer les points de distribution pour réduire l'écart Accès-Desserte et améliorer le ciblage pour réduire l'écart Accès-Couverture géographique. En effet, on relève des disparités géographiques importantes entre les régions notamment pour la zone Sud et une partie des régions de Louga et Matam.

Les réseaux d'eau potable sont en constant grossissement. Le parc atteint 1500 forages motorisés, on relève une moyenne de 4,6 localités et 3365 personnes par système d'adduction d'eau potable (AEP).

Des problèmes de qualité de l'eau se posent dans la zone centre du pays (région de Fatick, Kaolack, Thiès et Diourbel) avec un excès de fluor et de sel dans les nappes souterraines.

La réforme du secteur de l'hydraulique rurale

L'expérience de la réforme de l'hydraulique urbaine sert de référence à la réforme en milieu rural. Depuis 1995, la Société des Eaux du Sénégal (SDE) gère par contrat d'affermage le service de l'eau en milieu urbain (Capital actuellement détenu à 57,8 % par ERANOV (SAUR et Finagestion). Il s'agit aujourd'hui de mieux impliquer le fermier dans les investissements pour améliorer la qualité du service et la qualité du patrimoine

La réforme de l'hydraulique rurale est construite autour de :

- La création d'un EPIC (l'office des forages ruraux) chargé de la gestion du patrimoine, de l'appui-conseil et de la mise en place des délégations de service public (DSP) ;
- La mise en place des DSP sur la base d'une multiplicité de périmètres homogènes (géographiques ou techniques) ;
- L'implication plus forte du secteur privé dans le cadre de contrats d'affermage avec une exploitation aux risques et périls des opérateurs privés contractants ;
- L'équilibre financier et économique à moyen terme encore basé sur un soutien de l'Etat à travers l'allocation de ressources budgétaires.
- La responsabilisation de l'OFOR dans la planification et l'exécution des renouvellements des infrastructures ;
- L'affermage concessif impliquant une responsabilité des fermiers sur une partie du patrimoine délégué ;
- L'élaboration de schémas directeurs pour l'hydraulique rurale : gestion des ressources en eau, modalités techniques de mobilisation des ressources ;

La tarification et l'incidence de pauvreté

La tarification actuelle est basée sur les équilibres d'exploitation par point d'eau, c'est un modèle économique non optimisé *et sans péréquation*;

L'équation de l'atteinte et du maintien de l'équilibre financier face aux engagements de l'Etat à mettre en place une tarification pro-pauvre tenant compte des catégories sociales à faibles niveaux de revenu est un enjeu important. Une approche de tarification progressive avec une grille par catégories de consommation est développée et plus tard si nécessaire par blocs différenciés de niveaux de consommation.

Problématiques de la régulation dans la gestion du service public de l'eau potable

Un certain nombre d'enjeux d'ordre organisationnel sous tendent la réforme en cours.

Le secteur est confronté à une complexification du cadre contractuel avec une grande diversité d'acteurs : Etat, OFOR, OPP, ASUFOR, CL, etc. ; à des exigences de performances avec des indicateurs

fixés, des cibles précises et des pénalités attachées ; à la nécessité du contrôle d'exploitation / suivi de gestion, à l'effectivité des audits techniques et du suivi technique et financier ; à la sauvegarde du droit des usagers (mécanismes de gestion des plaintes et de communication avec la clientèle et les collectivités) ; à la définition du champ de la régularisation (Eau, Assainissement, Eau+Assainissement / Urbain, rural, Urbain + Rural ?) ; aux modalités d'exercice de la régulation : base contractuel, Comité ad hoc au plan ministériel ou interministériel, approche organique (Agence, Autorité, etc.) ; au financement de la régulation : prélèvements sur les ressources générées ou dotation budgétaire.

Rôle des collectivités locales dans le nouveau dispositif

Le PEPAM a souligné son grand intérêt pour bénéficier de l'expérience des collectivités locales françaises notamment dans l'approche des organisations de bassins.

Pour rappel, la Loi sur le Service Public de l'EPA (loi 2008-59 du 24/09/2008) prévoit des dispositions pour le transfert de l'autorité délégente du SPEP aux collectivités. L'Acte 3 et la Loi portant nouveau code général des collectivités locales confortent le processus de décentralisation avec la communalisation universelle, l'érection du département en tant que collectivité locale et un engagement pour plus de compétences ;

Selon le PEPAM, une approche progressive est nécessaire pour impliquer davantage les collectivités sénégalaises et envisager un transfert des compétences Eau et Assainissement. La complexité technique et territoriale des systèmes d'approvisionnement en eau demande des ressources humaines et financières que les Communes ne sont pas actuellement en mesure de mobiliser.

Vers un nouveau programme post OMD

Le processus de réformes engagé implique : une nouvelle lettre de politique sectorielle ; un document de stratégie et un programme d'investissement décennal ; un nouveau cadrage institutionnel, une stratégie de renforcement de capacités mais également l'intégration des aspects transversaux : genre, gouvernance, environnement.

Création de l'Office des forages ruraux (OFOR) et délégations de service public

Par M. Lansana Gagny Sakho, directeur général de l'OFOR

Situation de référence

Le parc de forages motorisé a considérablement augmenté depuis le début des années 80. On est passé de 210 forages en 1981 à 1505 forages en 2013. On constate un vieillissement du parc dont 50% à plus de 20 ans.

S'agissant des forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH), leur nombre est estimé à 2017 unités (1211 dans les régions de Tambacounda et Kédougou, 467 en Casamance, et 339 dans les régions de Matam et Louga). Plus de 42% du parc est hors -service.

Actuellement, ce sont les Associations d'usagers du forage (Asufor) qui ont la responsabilité de l'exploitation, de la maintenance et de la commercialisation du service d'eau potable.

Les taux d'accès et les niveaux de desserte sont très variables d'une région à une autre.

Contrairement à l'hydraulique urbaine où plusieurs indicateurs de qualité de service ont été développés et sont suivis, l'hydraulique rurale se limite à ceux de l'accès et de la desserte.

Le Sénégal n'a à ce jour pas encore de réponse structurée face aux problématiques de qualité de l'eau dans le pays (fluor dans la zone centre, salinité dans le Sud, eaux chargées dans le Nord (agriculture), mercure dans les zones aurifères (Kédougou).

On relève également l'absence de contrôle des ressources financières générées par la vente de l'eau en milieu rural qui représentent un budget de 45 millions d'euros (soit plus du tiers du budget du ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement).

Enfin le secteur fait face à des problèmes récurrents comme l'amélioration de l'accès, le financement des renouvellements et la maintenance préventive.

Objectifs et axes stratégiques de la réforme

1. Renforcement des infrastructures pour l'accès universel à l'eau et la satisfaction des besoins liés à tous les usages
2. Renforcement des règles de gestion intégrée des ressources en eau pour une bonne gouvernance et un développement économique et social harmonieux
3. Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de la gestion professionnelle des systèmes d'AEP pour la continuité du service public de l'eau potable

L'Office des forages ruraux créé en 2014, est composé des directions suivantes :

- Direction des études et de la planification
- Direction du contrôle d'exploitation
- Direction des Travaux
- Direction administrative et financière
-

L'objectif que se donne l'OFOR est que chaque foyer sénégalais ait un point d'eau potable à domicile au meilleur prix. Cela passe par la délégation de service public aux opérateurs privés (baisse des coûts unitaires, optimisation de l'utilisation des ressources..)

Les responsabilités seront ainsi mieux définies et des indicateurs précis à l'instar de l'urbain pourront être mesurés.

Indicateurs	Etat des lieux	Objectif	Responsable
Taux de traitement des réclamations	Non mesuré	100%	FERMIER
Taux de satisfaction des usagers	Non mesuré	80%	FERMIER
Taux de conformité bactériologique	Non mesuré	98%	FERMIER
Taux de conformité physico-chimique	Non mesuré	95%	FERMIER
Taux d'accès à l'eau potable			FERMIER

Taux de rendement des réseaux	Non mesuré	85%	FERMIER
Taux de respect des normes de rejet	Non mesuré	90%	FERMIER
Prix tranche sociale CFA / M3	315	275	OFOR
Subvention coût – accès branchement	83%	95%	OFOR

Chronogramme des délégations

- *Juillet 2015* : AEP Notto Diosmone Palmerin / et Gorom Lampsar
- *Novembre 2015* - Zone Centre : region de Dirourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès.
- *Avril 2016* - Zone Nord : regions de Saint-Louis, Louga et Matam (+ Faboli)
- *Décembre 2016* - Zone Sud : Kédougou, Tambacounda, Sédhiou, Kolda, Ziguinchor

Echanges avec la salle

Les délégations de service public en cours et le positionnement des Asufor

Les interrogations ont porté sur le champ, le calendrier et les modalités des DSP ainsi que le suivi et le contrôle des contrats entre l'OFOR et les opérateurs privés.

Les intervenants ont précisé que délégation porte sur l'ensemble de la gestion du service. Les Asufor ne seront plus impliquées dans l'exploitation. La première option de la réforme prévoyait que l'Asufor soit maintenue dans le dispositif, sur le maillon « distribution ». L'Asufor aurait alors acheté l'eau « en gros » avant de la revendre aux usagers. Désormais, dans le schéma actuel, c'est le fermier qui aura la responsabilité de l'ensemble de la chaîne : production, maintenance, distribution et commercialisation et l'Asufor se cantonnera au rôle de représentation des usagers.

M. Hane du PEPAM encourage les Asufors qui se professionnalisées au cours des années précédentes à s'organiser pour se positionner lors des prochains appels d'offres (pour les DSP de la zone nord notamment) en intégrant des GIE / consortium d'entreprises. Elles peuvent dans certaines zones être des relais locaux importants dans la gestion locale de l'eau.

Les contrats de DSP prévus sont d'une durée de 10 ans, ils incluent le renouvellement et l'extension des ouvrages. L'Etat continuera à prendre en charge les gros investissements de départ.

A ce jour, l'organisation de la régulation entre opérateurs privés et Etat reste encore à affiner.

Sur le subventionnement des branchements privés

Le PEPAM encourage la subvention des branchements privés qui impacte fortement la consommation en eau des ménages et favorise la rentabilité des systèmes.

Sur la qualité de l'eau

Doit-on poursuivre l'extension de réseaux dans les zones où l'eau est fluorée et/ou saumâtre et pour lesquelles il n'y a pas de solution de traitement à des coûts accessibles pour les populations?

ou par défaut se rabattre sur des puits à faible profondeur où le risque de contamination bactériologique est élevé pour une très faible qualité de service ?

Il n'y a pas de réponse unique, chaque cas doit être étudié de façon spécifique. Plusieurs initiatives ont été expérimentées: transfert d'eau à moyenne distance, installations d'unité de potabilisation avec système d'osmose inverse à basse pression, impluvium. Néanmoins, les actions développées restent expérimentales, la stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et tentera d'apporter des réponses plus structurées et plus précises.

Sur le transfert de la compétence Eau et Assainissement aux collectivités

Un certain nombre de questions /réactions ont portées sur le rôle des collectivités territoriales dans la nouvelle organisation du secteur et notamment l'opportunité du transfert des compétences Eau et Assainissement aux collectivités territoriales sénégalaises dans le cadre de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Pour le PEPAM, il est nécessaire d'envisager ce transfert de manière progressive. Les communes rurales ont peu de ressources financières. Aujourd'hui, le secteur de l'eau est encore pour le maître d'ouvrage qu'est l'Etat, un secteur de coûts plus que de recettes. Par ailleurs, la complexité des systèmes d'approvisionnement, demandent des compétences pointues que les communes n'ont pas aujourd'hui. Néanmoins, leur rôle est à préciser dès à présent dans le suivi, la régulation et la planification à l'échelle des territoires. L'apport de la coopération décentralisée est en atout pour enrichir la réflexion sur l'organisation du secteur.

Sur le positionnement des partenaires de coopération décentralisée (Ongs, associations de ressortissants et collectivités)

Certains partenaires au développement s'interrogent sur leur place dans ce nouveau dispositif et leurs nouveaux interlocuteurs pour la cohérence des interventions sur le terrain.

Le PEPAM indique que le Manuel des projets qui sert de guide aux interventions pour le secteur rural doit être revu.

Il sera nécessaire d'impliquer et de consulter les nouveaux acteurs que sont l'OFOR et opérateurs privés en plus des interlocuteurs traditionnels (collectivités territoriales, direction régionale de l'hydraulique et PEPAM)

Retour d'expérience, coopération décentralisée Saint-Herblain / Ndiagianio

Par Jacques Berthier, Président de l'Office Municipal des Relations internationales de Saint-Herblain

La Commune de Saint-Herblain est située dans l'agglomération nantaise. Saint –Herblain et Ndiagianio coopèrent depuis 1986.

En 1997, face au déficit d'équipements hydrauliques à Ndiagianio, les deux communes partenaires décident de concentrer leurs efforts sur un programme d'adduction d'eau en partenariat avec l'ONG Eau-Vive présente sur le terrain. Trois grandes phases de travaux ont été réalisées pour couvrir les besoins des 14 villages.

Phase 1 (1997-2002) qui a mobilisé plus de 250 000 euros d'investissements (apport de l'Etat : 112 000 euros, MAE 38500 euros) pour le renforcement du réseau et l'extension du réseau existant.

Phase 2 (2003/2005) d'un montant de 425 805 € (dont 113 721 € du Ministère des Affaires Etrangères et 154 158 € de l'Etat sénégalais) pour la construction réseau secondaire sur la Commune.

Phase 3 (2006/2010) Couverture de 5 villages supplémentaires (150 730 € dont 54 000 € de la ville de Saint-Herblain, 45 000 € du MAE

En 2011, les objectifs de couverture en eau de la Commune sont atteints, chaque village est doté d'un point d'eau et 97,7% de la population communale a accès à l'eau potable.

Néanmoins, à la fin de la troisième phase, la qualité du service fait défaut et le taux de satisfaction des usagers reste insuffisant. Une étude diagnostic est lancée et révèle des dysfonctionnements : une qualité d'eau médiocre, un prix de l'eau élevé , des taux de perte relativement importants, un entretien des équipements à améliorer, des compétences de l'Asufor à renforcer , la faiblesse de l'assainissement sur la Commune.

Sur la base des résultats de l'étude, un programme est déroulé entre 2012-2015 pour l'amélioration du service public d'eau potable et d'assainissement. Des formations des membres des Associations des Usagers du Forage (ASUFOR), des fontainiers et des élus communautaires compétents sont organisées, le réseau existant est renforcé, les problèmes liés à l'alimentation en énergie résolus. Parallèlement un programme d'assainissement (équipements en blocs sanitaires des établissements publics) est lancé et les personnels référents sont sensibilisés et formés à l'utilisation et à la gestion de ses nouveaux équipements d'assainissement. Le budget de la 4^{ème} phase s'élève à 220 417 € dont 69 990 € de Saint-Herblain et 100 890 € de Nantes Métropole

Pour s'interroger sur ses propres pratiques et s'enrichir de l'expérience des autres, des *Assises de l'eau* ont été organisées à Ndaiganiao. Accompagnée localement par Eau-Vive l'initiative visait à s'interroger sur les stratégies d'amélioration durable du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur la Commune de Ndiaganiao.

La rencontre a été organisée autour des thèmes suivants :

- Quelles améliorations apporter dans le service public d'eau potable ?
- Le bon fonctionnement d'une ASUFOR : cas de l'ASUFOR de Kayar.
- Quelles stratégies pour une gestion harmonisée du service public d'eau potable dans l'espace de la communauté rurale ?
- Les pistes de financement de l'assainissement familial.
- Le projet de privatisation de l'exploitation et de la maintenance des forages ruraux

Au sortir de ces journées d'échanges, il s'agissait d'avoir une vision partagée par l'ensemble des acteurs du service sur les orientations et stratégies porteuses pour l'avenir .

Une évaluation externe est prévue pour 2016/2017, en outre, un nouvel accord cadre de coopération entre Saint-Herblain et Ndiaganiao est d'ores et déjà prévu pour la période 2016 – 2020.

Rôle des Asufor et des collectivités territoriales dans le secteur l'hydraulique rurale – retour d'expériences du programme AÏCHA

Par Ousmane Sow, directeur de l'ARD de Saint-Louis, et Frédéric Naulet responsable des programmes Eau et Assainissement au GRET.

Contexte

La région de Saint-Louis fait face à des disparités importantes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur son territoire :

- 45% de la population rurale s'approvisionnant à partir de sources d'eau non potables
- 70% des ménages ruraux vivent sans assainissement et,
- 40% des établissements publics sans accès à l'eau et sans équipements d'assainissement.
-

Le Gret et l'ARD recense 179 systèmes d'approvisionnement en eau comptabilisés (44 stations de traitement, 45 forages pastoraux, 42 forages solaires et 47 forages motorisés)

Constats

Une gestion technique et financière défailante

Le Gret et l'ARD font le constat que la gestion technique est globalement défailante sur les différents systèmes d'approvisionnement en eau de la région. Elle se caractérise par une maintenance irrégulière des équipements (par des actions curatives plus que préventives), un faible entretien de certains ouvrages (pertes sur réseau, peu de compteurs d'eau, ...) et un manque de maîtrise des techniques de traitement de l'eau .

Sur le plan commercial, on relève un mauvais recouvrement des factures et des outils de gestion commerciale rudimentaires. La gestion financière se révèle fréquemment opaque avec l'absence de budget prévisionnel, des tarifs sous-dimensionnés (ne couvrant pas l'intégralité des coûts) et de l'épargne peu mobilisée pour les renouvellements.

Un manque de suivi, de contrôle et d'appui-conseil

Le Gret et l'ARD soulignent également le faible encadrement des Asufors et des opérateurs qui se traduit par

- l tenue irrégulière des réunions (AG, CD, BE),
- l'absence de reconnaissance juridique de certaines Asufor,
- manque de contrôle/régulation
- Production partielle de données de suivi: absence de données financière, absence d'indicateurs, ...

Les réponses du programme AÏCHA ...

Aïcha, un programme multi-partenarial

C'est la région de Saint-Louis qui est maître d'ouvrage du programme. La maîtrise d'œuvre est assurée conjointement par l'ARD , le Gret et l'ONG Le Partenariat.

L'Agence Régionale de Développement (ARD) est responsable des études socio-économiques et environnementales, du renforcement des collectivités, de l'animation du cadre de concertation régional sur l'eau et l'assainissement et de l'élaboration d'une stratégie régionale d'accès eau et assainissement.

Le Gret a pour mission la coordination générale du projet, l'ingénierie hydraulique, l'intermédiation sociale et le renforcement de la gestion et du suivi des services.

Le partenariat met en œuvre les actions de sensibilisation à l'hygiène et d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les lieux publics (écoles et cases de santé)

... sur le volet gouvernance

Le programme est piloté de façon collégiale avec l'implication des collectivités territoriales ciblées : elles orientent, valident, contrôlent et suivent le programme de travail.

Le cadre de concertation régional Eau-Potable-Assainissement est décliné aux niveaux départemental et local (plateformes de coordination et de suivi) pour l'identification des besoins, la planification, les orientations politiques/stratégies, etc..

165 associations d'usagers ont été mises en réseau et un atlas régional Eau-Potable-Assainissement a été élaboré pour favoriser un dialogue informé entre acteurs de la région.

... sur le volet professionnalisation du service

Le programme a favorisé la mise en place de plusieurs associations d'usagers (Asufors) et de directeurs d'exploitation des services (modèle de la régie intéressée) et de délégation de service d'eau potable (modèle de l'affermage).

Il forme et renforce les opérateurs de stations de traitement et a introduit des outils d'aide à la gestion commerciale et financière

... sur le volet suivi et contrôle du service

Un dispositif pilote de suivi technique et financier est mis en place (Stefi). Un opérateur de Stefi a été identifié, formé, et outillé. Une phase pilote de réalisation de missions annuelles a été réalisée (11 missions effectuées et restituées). Un atelier de bilan au niveau national a été organisé,

Une phase de consolidation et d'extension du dispositif est en cours. Le Stefi permet un meilleur taux de recouvrement et représente environ 7% des dépenses de l'Asufor.

Quel rôle pour les Collectivités territoriales et les Asufor?

Pour le programme AICHA, il s'agit de repositionner les collectivités territoriales de la région de Saint-Louis pour renforcer la coordination des acteurs de l'eau, le suivi et l'harmonisation des interventions. Les collectivités ont un rôle dans le suivi et le contrôle de l'exploitation du service d'eau potable en zone rurale. Elles peuvent inciter les acteurs à définir des stratégies de mutualisation (renforcement de capacités, services, outils, investissements etc.) et enfin animer des espaces de dialogue, de partage et de promotion des bonnes pratiques.

Les Asufor sont quant à elle, recentrées dans leur mission de contrôle et de veille sur le service. Cela passe par la mise en place de modèle de gestion technique et financière qui garantisse la viabilité du service, le développement et la mutualisation de solidarités à travers des réseaux, le développement de stratégies internes pour l'amélioration de la desserte au niveau des ménages (politique de densification du réseau de BP)

Perspectives du programme

- Poursuivre l'effort de réduction des disparités d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans la région
- Accompagner le processus de réforme de l'Ofor en consolidant les solutions de gestion déléguée
- Ajuster et déployer le dispositif Stefi à une échelle plus large en l'articulant avec les outils de régulation de l'Ofor
- Consolider et accompagner la gouvernance de l'eau à l'échelle régionale (cadre de concertation et de dialogue),
- Mettre en place un dispositif pilote pour l'accès à l'assainissement amélioré des ménages à travers le Sanimarketing

La nouvelle stratégie d'assainissement rural

Par *M. Arouna Traoré* Directeur National de l'Assainissement

Constats

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est estimé à 38,7 % fin 2013. L'objectif de 63 % fixé dans le cadre des OMD ne sera donc pas atteint.

On constate que entre 2005 et 2013, l'investissement des ménages eux même pour leur propres assainissement représente une part importante dans la progression du taux d'accès sur cette période. Les ménages ont construit d'eux-mêmes presque autant d'ouvrages que dans le cadre de programmes d'appui au secteur. La méthode ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté) favoriserait une prise de conscience de son rôle dans la gestion des excréta.

Les principes de la nouvelle stratégie

La subsidiarité : le ménage doit devenir l'acteur principal du développement de l'assainissement rural

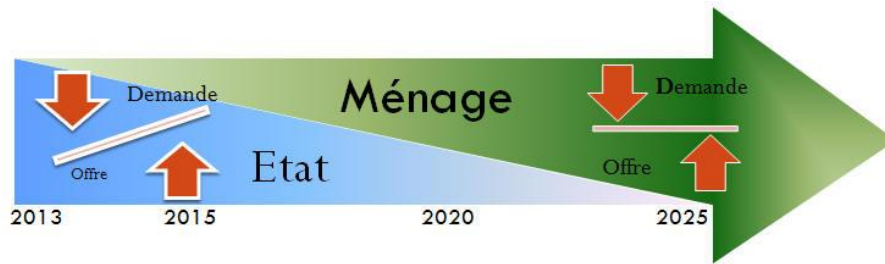
L'équité : entre les différents niveaux socio-économiques d'une part - entre milieu urbain et rural d'autre part

Participation des collectivités : appropriation des ouvrages (choix techniques, financiers et organisationnels)

Qualité du service d'assainissement : ouvrages appropriés

La stratégie prévoit une approche par étape pour favoriser l'émergence d'une demande en assainissement de la part des ménages tout en soutenant parallèlement une offre de service de qualité. La stratégie s'articule ainsi autour de trois axes :

1. L'élaboration des conditions cadre : il s'agit du rôle de l'Etat, du cadre juridique, du renforcement de capacités du secteur et du suivi-évaluation
2. La génération de la demande, à savoir la mobilisation communautaire, les campagnes d'informations, d'éducation et de communication, la publicité (sanimarketing)
3. Le développement de l'offre, qui consiste à renforcer les capacités du secteur privé, développer des mécanismes de financement durable et responsabiliser les ménages.



Les principales recommandations de la stratégie

Sur le plan Institutionnel

- Renforcer les comités de pilotage régionaux (Services régionaux de l'assainissement, Agences régionales de développement, Centres d'appui au développement local, collectivités locales)
- Renforcer les capacités de la Direction de l'Assainissement (au niveau central et déconcentré)
- Transférer progressivement la compétence assainissement aux collectivités

Techniques

- Retenir des technologies appropriées (VIP et TCM double fosse...)
- Définir une nomenclature commune et établir l'état de référence de la couverture en assainissement rural

Financières

- Définir des mécanismes de financement durable de l'assainissement (fiscalité locale, redevances, accès au crédit) individuel et collectif

Economiques

- Renforcer les capacités du secteur privé
- Mettre en place des conditions favorables au développement du secteur privé

Information – Education – Communication

- Lancer une campagne de promotion permanente à l'échelle nationale (4C = Campagne de Communication pour le Changement de Comportement)

Sociales

- Définir une grille de subvention pour mieux cibler les ménages les plus démunis

Coopération décentralisée Ngogom – Malakoff , retour d'expérience

Par Guillaume Bouteaux, chargé de mission à l'ASIAM

La commune de Malakoff et la commune de Ngogom au Sénégal ont signé leur première convention de coopération décentralisée en 2007 autour de plusieurs secteurs d'activités dont l'eau et l'assainissement.

Pour la Ville de Malakoff, c'est l'ASIAM, l'Association pour la Solidarité Internationale à Malakoff qui met en œuvre les actions de coopération.

L'action sur le secteur de l'assainissement s'est organisée en trois temps :

1. *Une mission exploratoire* : qui a permis de rencontrer les acteurs locaux et les partenaires au développement intervenant sur la commune, de recueillir les données des actions entreprises, d'identifier les lieux d'intervention, de rechercher des cofinancements
2. *Lancement de la phase opérationnelle* : par la mobilisation des acteurs, la formation des maçons, la création des comités de salubrité, et le lancement du chantier
3. *Une mission de suivi* : rencontre avec les acteurs du projet, création d'outils, et suivi du projet

Autour de la construction des latrines familiales, les résultats attendus du projet étaient les suivants.

Volet 1 : Les populations appliquent convenablement les normes d'hygiène (séances de sensibilisation dans l'ensemble des zones ciblées sur la santé préventive, les maladies liées à l'eau, au stockage de l'eau et à l'hygiène).

Volet 2 : Les populations utilisent des latrines (d séances de sensibilisation sur les dangers du péril fécale sont organisées)

Volet 3 : La Commission Hygiène et Assainissement de la Commune de Ngogom (la CHA) supervise et établi un suivi du projet. Elle utilise les outils de planification et de suivi et veille à la salubrité.

Volet 4 : Les élus locaux, les chefs religieux et les acteurs en assainissement sont impliqué dans la gestion de l'assainissement

Sur le plan technique, ce sont les latrines TCM (Toilettes à chasse manuelle) double fosse et double cabines qui sont retenues ;

Quelques chiffres

122 latrines ont été construites dans le cadre de la coopération décentralisée entre Ngogom et Malakoff. Le coût unitaire est de 467 euros. La participation des ménages est de 92 euros.

Le budget annuel de la commission hygiène et assainissement de la commune est de 1500 euros.

Echanges avec la salle

Sur la réutilisation des sous-produits de l'assainissement pour les besoins agricoles et/ou en énergie. Le Pepam a fait référence au Programme National Biogaz et l'expérience de Ngueye Ngueye soutenue par l'Ambassade de France mais également à la station d'épuration de Cambérène (30 000 m³) gérée par l'ONAS. En effet, le niveau de traitement au niveau de la station permet la réutilisation des eaux pour les espaces verts, le génie civil et l'irrigation agricole dans la région; les boues peuvent être utilisées pour l'amendement des sols. Par ailleurs, l'unité de méthanisation des boues permet d'alimenter la station en énergie à hauteur de 60% de ses besoins.

Sur l'ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté). C'est une méthode de sensibilisation développée par le Dr Kamal Kar au Bangladesh qui vise la fin de la défécation à l'air libre par une prise de conscience des populations et l'auto construction de leur latrine. Cette méthode, parfois controversée, est promue par plusieurs organisations internationales (unicef, BM). Le Sénégal promeut une approche combinée qui au-delà de la sensibilisation et la prise de conscience des populations sur la défécation à l'air libre, propose pendant une durée tampon de subventionner pour partie les équipements individuels et de fournir une offre de service professionnalisée.

Sur le coût des latrines. Les différentes options techniques (VIP simple ou double fosse, TCM .. simple ou double cabine) et la qualité des finitions font sensiblement varier les prix.

Pour plus de repères sur les technologies et les prix afférents, [consulter le Guide « Choisir des solutions techniques adaptées pour l'Assainissement Liquide » pS-Eau, 2012](#)

Sur la gestion des boues de vidanges. Si la stratégie en milieu rural est encore principalement fondée sur l'accès, le milieu péri-urbain (Banlieue de Dakar) connaît des avancées significatives avec le programme de structuration des boues de vidanges (PSMBV) piloté par l'Office National de l'Assainissement du Sénégal. Pour plus d'informations sur ce programme consulter le site dédié <http://www.onasbv.sn/>

Evaluation de la rencontre

40 questionnaires ont été remis

1. **Quelle appréciation faites-vous de cette rencontre sur le contenu (A-t-elle répondu aux objectifs fixés et à vos attentes) ?**

Très satisfait 43% Satisfait 47% Assez satisfait 9% Insatisfait 0%

Commentaires

Points forts : Qualité des interventions (enjeux et réforme du secteur bien exposés par les acteurs locaux) / Informations complètes, variées et utiles / Témoignages des collectivités territoriales françaises très intéressants / Mobilisation des acteurs réussie / A renouveler /

Points à améliorer : Difficulté de compréhension (sigle, jargon) / temps consacré à l'assainissement insuffisant

Les associations bénévoles en particulier attendent plus d'informations méthodologiques autour de la conception et du financement de leurs projets.

2. **La rencontre vous a-t-elle permis de renforcer vos connaissances sur l'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal**

Tout à fait 63% Plutôt oui 47% Plutôt Non 0% Non pas du tout 0%

3. **La rencontre et les échanges d'expérience vous ont – ils permis d'identifier de nouveaux contacts pour vous aider dans la mise en œuvre de vos actions ?**

Oui 90% Non 10%

4. **Quels sont les thèmes que vous souhaiteriez aborder ou approfondir pour une prochaine rencontre ?**

1. Le suivi et l'évaluation des résultats de la réforme de l'hydraulique rurale sur la gestion des services (délégation de service public en cours)
2. Modalités d'intervention des ONG et Collectivités françaises dans le cadre de la réforme (actualisation du manuel des projets Eau Pepam -)

3. Informations sur les zones urbaines et périurbaines, Eau et Assainissement (dans les écoles)
4. Les financements mobilisables en France et localement
5. L'énergie solaire pour les systèmes d'exhaure
6. Approche intégrée des ressources en eau (liens avec l'agriculture et l'élevage)
7. Problématiques de qualité de l'eau

Liste des participants

	Civ.	Nom	Prénom	Fonction	Org	email
1	M.	Arbadji	Ali	Membre	AGIR abcd - Délégation Ile de France 78	aliarbadji1@gmail.com
2	M.	Aubourg	Guillaume	Chargé de programme	pS-Eau	aubourg@pseau.org
3	M.	Ba	Ousmane		ADKF	oumane95200@hotmail.fr
4	M.	Ba	Amadou		RICAPEC	ba.amala@gmail.com
5	M.	Ba	Samba	Chargé de missions	AIMF	s.ba@aimf.asso.fr
6	M.	Bathily	Diaguily		ATJ	diaguilyb@free.fr
7	M.	Bathily	Diabe	Président	ATJ	
8	M.	Bathily	Harouna	Chargé des relations extérieures	ATJ	harouna.bathily@yahoo.fr
9	M.	Battarel	Jean-Marie	Ingénieur Hydrogéologue	Aquassistance	jmbattarel@aol.com
10	Mlle	Belbeoch	Anne	Chargée de mission pour l'action internationale	AE Seine-Normandie	belbeoch.anne@aesn.fr
11	Mme	Berroche	Prisca	coordinatrice	ADEFRAMS	missions@lesorangers.org
12	M.	Berthier	Jacques	président	OMRIJ	jacques.berthier3@orange.fr
13	Mme	Bezolles	Jessica		Augeo Africa	j.bezolles@gmail.com
14	Mme	Bigot	Sarah		Aquassistance	sarah.bigot@aquassistance.org.
15	Mme	Blanc	Karine	Chargée de Solidarité internationale	Grand Lyon	kblanc@grandlyon.org
16	Mme	Boesch	Cathy	en charge de la Vie associative et des relations internationales	Mairie de Martignas-sur-Jalle	c.boesch@ville-martignas.fr
17	M.	Boisson	Michel		VALOREM	Michel.BOISSON@valorem-energie.com
18	M.	Bombardieri	Jean		OMCI de Commercy	bjbienaime@free.fr
19	Mme	Bongesse	Cathy Bompulo	Chargée de Projet et Animation du réseau bénévole	HAMAP	cathy.bongesse@hamap.org
20	M.	Bouteaux	Guillaume	Chargé de mission Coopération décentralisée - Ngogom	Ville de Malakoff	guillaume.bouteaux@gmail.com
21	Mme	Boyer	Marion	Sénégal	Tetraktys	marion.boyer@gmail.com

22	M.	Camara	Cheikhna	Maire	Commune de Ballou	cheikhna.camara@yahoo.fr
23	M.	Camara	Alassane	Président	Association des jeunes de Kidira en France	aloucam2009@live.fr
24	Mme	Carasse	Françoise	Secrétaire	ABKB	francoise.carrasse@laposte.net
25	M.	Charbonnier	Pierre	secrétaire général	AFDI - Ile de France	pcharbonnier.bis@wanadoo.fr
26	M.	Courtin	Guillaume	réfèrent technique Eau, Hygiène, Assainissement, Déchets	Croix Rouge Française	guillaume.courtin@croix-rouge.fr
27	M.	Dalbiès	Henri	Président	ICD Afrique	henri.dalbies@icd-afrique.org
28	M.	Danfakha	Papa Wally	Président	ICIS	danfakhap@yahoo.fr
29	M.	Danfakha	Diouncounda	Président	ABKB	dioncounda.danfakha@hotmail.fr
30	Mme	Delors-Kallo	Valérie		Ville de Paris	valerie.delorskallo@paris.fr
31	M.	Dembele	Sada	Président	ADG	cayardembele@hotmail.com
32	M.	Deme	Daouda	Président	Association des jeunes ressortissants de Arigabo	associationfra@outlook.fr
33	M.	Desjeux	Jean	Président	AGIR abcd - Délégation Ile de France 78	ljdesjeux@numericable.fr
34	M.	Diallo	Seydou		Dental Kahé	
35	M.	Diallo	Amadou	Coordonnateur du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire	PEPAM	projeau@gmail.com
36	M.	Diallo	Demba	Secrétaire général	APDHF	demba94@msn.com
37	M.	Diallo	Ibrahima	Président	Association des ressortissants de Birfal	samba33@live.fr
38	M.	Diallo	Samba	Président	ARGADI-F	
39	M.	Diallo	Sellé		Association des Ressortissants de Ndya	saison.goussainville@orange.fr
40	M.	Diallo	Alassane	Président	Association pour le développement socio-économique du village de Oubavol sénégal	issadji@hotmail.fr
41	Mme	Dione	Agnès	coordinatrice des projets	Fandène espoir	fandeneespoir@gmail.com
42	M.	Diop	Ndiamé		DEM	Ndiamdiop07@yahoo.fr
43	Mme	Eyboulet	Chantal	Directrice Adjointe du site Seine Centre	SIAAP	chantal.eyboulet@siaap.fr
44	M.	Fabre	Raymond	Responsable ingénierie	HAMAP	raymondfabre@gmail.com
45	M.	Farcy	Michel	Président	ACLAIRA S.A.S	michel.farcy@aclaira.com
46	M.	Garrigou	Christophe	Conseiller Municipal aux relations Internationales et à l'évènementiel	Mairie de Martignas-sur-Jalle	c.garrigou@free.fr
47	M.	Geoffray	Dominique	Délégué Général	Aquassistance	dominique.geoffray@aquassistance.org
48	Mme	Gérault	Hélène	Présidente	Solidarité Ndem France	hgerault@numericable.com
49	M.	Hane	Ousmane	Responsable des opérations	PEPAM	ousmhane@orange.sn
50	M.	Huon	Patrick	Directeur général adjoint des services	Mairie de Val de Reuil	phuon@valdereuil.fr
51	M.	Ka	Amadou		ADIGE	amadou-ka4@hotmail.fr
52	M.	Kaigre	Joël	Président	HAMAP	president@hamap.org

53	M.	Kane	Abou Aly	Président	ARDF (Danthiady)	ardf71@gmail.com
54	M.	Koueta Noussithé	Siméoni	Adjoint au Maire en charge de la Citoyenneté, de la Diversité et des Relations Internationales	Mairie d'Hérouville Saint-Clair	SKOUE TANOUSSITHE@herouville.net
55	M.	Le Jeune	Thomas	Chargé de projet/d'étude Eau Potable Assainissement Déchets	GRET	lejeune@gret.org
56	Mme	Le Monnyer	Florence	Vice-Présidente en charge du Cycle de l'Eau	Communauté urbaine de Cherbourg	Florence.LEMONNYER@lacuc.fr
57	M.	Lefébure	Thierry	membre de l'Arbre et chef de projet sur l'école de brindiago	ARBRE	m.lefebure@wanadoo.fr
58	Mme	Lemarié	Chantal	Vice-Présidente	CJ Bretteville/Odon - Ouonck/Dieba	chantallemarie@gmail.com
59	M.	Livet	Jean-Paul	Président	CJ Bretteville/Odon - Ouonck/Dieba	jpaulivet@free.fr
60	M.	Mans	Philippe	Président	Association Main dans la Main avec l'Afrique	ass.maindanslamainaveclafrique@neuf.fr
61	Mme	Masdan	Najat	Conseillère municipale	Mairie d'Hérouville Saint-Clair	nmasdan@herouville.net
62	Mme	Moreau	Déborah		Ville de Malakoff	dmoreau@ville-malakoff.fr
63	M.	Moulinier	Patrick	Président	CERADS	pjmoulinier@orange.fr
64	M.	Muller	Bernard	Secrétaire	OMCI de Commercy	
65	M.	Naulet	Frédéric	Responsable du Programme Eau Potable et Assainissement	GRET	naulet@gret.org
66	M.	Ndiaye	Alassane		Dental Kahé	
67	M.	Niang	Ibrahima	Président	Diamwelly	
68	Mme	Oddo	Sophie	Chargée d'études Assainissement	GRET	oddo@gret.org
69	M.	Peter	Dominique	Vice-Président	CERADS	dominpeter@orange.fr
70	Mme	Pic	Anna	Adjointe, vie associative, relations internationales, coopération décentralisée	Ville de Cherbourg - Octeville	anna.pic@ville-cherbourg.fr
71	Mme	Poisson	Stéphanie	Directrice	Ville de Creil	relations.internationales@mairie-creil.fr
72	M.	Renard	Roland		Kassoumai 78	jacrolan@aol.com
73	Mme	Rineau	Jocelyne		ASIAM	jocelyne.rineau@gmail.com
74	M.	Sagna	Ousmane		CISD	
75	Mme	Saillard	Sylvie	Chargée d'Opérations spécialisée	AESN Seine-Aval	SAILLARD.Sylvie@aesn.fr
76	M.	Sakho	Lansana Gagny	Directeur Général	OFOR	dg@forages-ruraux.sn
77	M.	Sakho	Boubou	Président	ARBF	boubousakho@orange.fr
78	M.	Sané	Fansou		Association des ressortissants sénégalais en France (ressortissants de Diégoune)	sanefansou@yahoo.fr

79	M.	Sayegh	Jad	Ingénieur de projets	Aquassistance	jad.sayegh@aquassistance.org
80	M.	Siquilini	Jean		JSC-Consulting	jeansiquilini@gmail.com
81	M.	Soumaré	kalidou	Président jusque 2008-2012	ASSSS	soumarekalidou142@yahoo.fr
82	M.	Sow	Ousmane	Directeur	ARD Saint Louis	oussousow@yahoo.fr
83	M.	Sow	Ibrahima Sékou	chargé de la coopération décentralisée	Ville de Clichy la Garenne	ibrahima.SOW@ville-clichy.fr
84	M.	Stanzione	Lucien	Trésorier	ICD Afrique	lucienstanzione2012@gmail.com
85	Mme	Suchecky	Laetitia	Chargée de mission coopération décentralisée et relations internationales	Ville de Fontenay-sous-bois	laetitia.suchecky@fontenay-sous-bois.fr
86	M.	Sy	Djiby Moussa	Président	Association des Ressortissants de Ndy	sy.djiby95@gmail.com
87	M.	Sylla	Oumar	Maire	Commune de Bani Israël	oumarsylla08@gmail.com
88	Mme	Talla	Dieynaba	Présidente	Vesoul sans frontière	dieynabatalla@vesoulsansfrontieres.fr
89	M.	Taquet	Michel	Information	pS-Eau	taquet@pseau.org
90	M.	Tessier	Gérard	Adjoint en charge des relations internationales	Mairie des Ulis	gtessier@lesulis.fr
91	M.	Thiam	Harouna	Président	APDHF	arouna.samba@free.fr
92	Mme	Tollemer	Estelle	Chargée de mission	Ville de Cherbourg - Octeville	estelle.tollemer@ville-cherbourg.fr
93	M.	Touré	Djadi	Chargé d'Affaires	VALOREM	Djadi.TOURE@valorem-energie.com
94	M.	Touré	Samba	Chargé de projet	ALDA	toure.samba@neuf.fr
95	M.	Traoré	Arouna	Directeur de l'Assainissement	MHA	traorearouna56@yahoo.fr
96	M.	Wague	Hadya	Président	ADMVB Bokidiawé	h_wague@yahoo.fr
97	M.	Yali	Ibra	Secrétaire Général	MECSEF	mecsef@gmail.com